



A la croisée des décisions !

Cette séance du CNAS était la 1ère de l'année mais surtout la dernière du quinquennat.

Propos liminaires

Nous sommes réuni.e.s aujourd'hui pour le dernier CNAS du quinquennat actuel. Il intervient dans un contexte de fortes tensions internationales. Depuis le 24 février, les bombardements et les combats ont fait plusieurs milliers de victimes civiles, devenues cibles de guerre. Nous exprimons notre solidarité :

- avec le peuple ukrainien qui résiste courageusement à l'agression ;
- avec les réfugié.e.s qui par millions fuient le conflit ;
- avec celles et ceux qui en Russie et en Biélorussie s'opposent courageusement à la guerre, bravant la répression politique.

Les frontières européennes doivent être ouvertes et l'assistance garantie pour l'ensemble des réfugié.e.s, quelle que soit leur nationalité, leur religion ou leur couleur de peau. Solidaires Finances condamne l'agression de la Russie contre l'Ukraine et apporte toute sa solidarité à la population qui subit ces attaques. Elle s'oppose à toute escalade militaire dont les conséquences, imprévisibles, peuvent conduire à un engrenage et à une confrontation des impérialismes au détriment des peuples. Les conséquences économiques de ce conflit dépassent le territoire de l'Ukraine et concernent le monde entier. En France, la question du pouvoir d'achat est ainsi devenue centrale pour une majorité de la population.

L'inflation galopante, qui pourrait atteindre un taux de 3,4 % à 4,4 % en 2022 selon la Banque de France, met en difficulté de très nombreuses et nombreux salarié.e.s, retraité.e.s, précaires et jeunes de ce pays. .../...

Cela a été l'occasion pour Solidaires Finances de pointer un bilan peu reluisant sur l'état de l'Action sociale et du dialogue social au ministère.

Création d'une véritable usine à gaz avec la mise en place d'une fédération faitière pour la gouvernance des opérateurs - forte diminution des budgets - destruction du réseau de proximité des délégations - vente des résidences EPAF - déclin programmé des activités de vacances-loisirs - abandon des personnels basculés dans l'interministérialité - recours systématisé à des consultants extérieurs au détriment des compétences internes et des deniers de l'Action sociale... la liste est déjà longue et pourtant elle reste incomplète.

Pas de surprise, là où le Secrétariat général voit modernisation et sauvegarde de l'Action sociale ministérielle, Solidaires Finances répond affaiblissement (jusqu'à la destruction?) de celle-ci.

En introduction de séance, Brice CANTIN, secrétaire général adjoint et président de séance, a évoqué l'impact de l'actualité internationale sur l'Action sociale du Ministère.

En effet, très rapidement, ALPAF a pu mettre à disposition des logements en foyers meublés pour des agents du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) rapatriés en urgence d'Ukraine. Solidaires Finances remercie chaleureusement ALPAF pour cette action solidaire.

Pour plusieurs fédérations des Finances, dont Solidaires Finances, d'autres réflexions en matière d'hébergement d'urgence peuvent être menées, d'abord en faveur des réfugié-es en plus des personnels du MAE, ensuite sur l'ouverture possible des résidences de vacances loisirs appartenant à EPAF et actuellement inoccupées.

Le Secrétariat général pourrait y répondre favorablement sous réserve de trouver un opérateur (une association humanitaire par exemple) pour la prise en charge des personnes accueillies. Le Secrétariat général est en contact avec le ministère de l'Intérieur et les préfet.e.s qui sont en charge d'organiser ces accueils.

Après ces propos introductifs, le Secrétaire général adjoint s'est excusé de devoir annuler le 1er point à l'ordre du jour, l'approbation du PV du CNAS du 05 janvier 2021, pour cause d'absence dudit document, toujours en attente de validation de son côté !!! Il avoue porter seul l'entière responsabilité de ce retard et s'engage à libérer les documents avant l'été ... soit quasiment 1 an et demi après le CNAS concerné ...



Ce ne sont pas les miettes données par le gouvernement, comme les chèques énergie, l'indemnité inflation, l'augmentation de 0,9% du SMIC, ou les quelques mesurètes pour les fonctionnaires, qui vont résoudre les problèmes rencontrés par une grande part de la population.

Le 14 mars, le gouvernement a annoncé le dégel du point d'indice au début de l'été. Cette promesse électorale non chiffrée apparaît bien floue et n'engage pas à grand-chose. Nous attendons que l'augmentation soit substantielle, le pouvoir d'achat des fonctionnaires ayant été fortement mis à mal ces 20 dernières années.

Le quinquennat a été particulièrement violent et calamiteux pour la Fonction publique en général, et pour Bercy en particulier, ministère qui a largement payé le « quoiqu'il en coûte ».

Menée de front avec celles contre les missions et les emplois, une attaque brutale est portée contre le fonctionnement et les fondements de l'Action sociale

Alors que l'Action sociale est l'un des derniers bastions de solidarité et de lien entre les personnels du MEFR, le Secrétariat général continue de détricoter et de détruire le réseau, et les prestations malgré l'opposition des représentants.e. du personnel.

Solidaires Finances est prête à discuter de véritables solutions à mettre en œuvre pour améliorer l'action sociale et mieux la faire connaître, mais ce dans le respect de l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 et du décret du 6 janvier 2006 qui prévoient que « les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués à la définition et à la GESTION de l'action sociale ». Ces textes sont bafoués de façon continue depuis déjà trop longtemps et particulièrement depuis 2 ans.

En matière d'Action sociale ministérielle, le bilan de ces 5 dernières années est catastrophique, avec un recul de celle-ci à tous les niveaux et le futur n'apparaît pas meilleur avec notamment :

- **Création d'une véritable usine à gaz par la mise en place d'une fédération faïtière pour la gouvernance des opérateurs ;**
- **La forte diminution des budgets ;**
- **La destruction du réseau de proximité des délégations de l'Action sociale ;**
- **La vente des résidences EPAF et la fin programmée des activités de vacances-loisirs ;**
- **le déclin programmé des activités de vacances-loisirs ;**
- **l'abandon des personnels basculés dans l'interministérialité ;**
- **un recours systématisé à des consultants extérieurs au détriment des compétences internes et des deniers de l'Action sociale ;**
- **etc.**

.../...

Rapports d'activités des associations socio-culturelles ATSCAF, CSMF et Place des Arts

Les rapports d'activités 2021 de l'ATSCAF fédérale, de la Place des Arts et du Club Sportif du Ministère des Finances (CSMF) ont été présentés en séance. Toutes ont été impactées par la crise sanitaire qui a fait chuter le nombre des adhésions et a provoqué l'annulation de nombreuses activités et manifestations.

Si l'ATSCAF est bien connue au sein du MEFR et au-delà, la Place des Arts et le CSMF ont bien du mal à se faire connaître au-delà de l'Île-de-France, voire de Bercy, où elles sont implantées géographiquement. Pourtant, une partie de leurs activités peut intéresser des agentes et des agents du ministère sur tout le territoire, comme les offres numériques de musique, de livres et de vidéos pour la Place des Arts.

Tout au long de la présentation de ces rapports d'activité, le rôle important de la communication de l'offre disponible, dispensée par ces associations a été rappelé.

Communication qui, au-delà des sites internet et autres moyens informatiques, doit passer par le réseau des délégations de l'Action sociale c'est-à-dire par le réseau de proximité !!!

Solidaires Finances remercie les personnels de ces associations venus présenter ces rapports et réaffirme l'importance d'avoir des points d'information réguliers au cours des séances du CNAS, pour toutes les associations du ministère.

Les échanges ont confirmé un questionnement et un positionnement de **Solidaires Finances**. Un questionnement récurrent sur la volonté du Secrétariat général de vouloir intégrer ces associations socio-culturelles dans une fédération faïtière alors qu'elles ne relèvent pas du droit exclusif (c'est-à-dire réservées aux agent.e.s du MEFR et aux ayants-droits) puisque ouvertes aux personnes extérieures. **Solidaires Finances a réaffirmé son positionnement d'opposition à la création même de la fédération faïtière.**

Protocole relatif à la mise en place d'un accompagnement individualisé des agent.e.s par le réseau territorial de l'Action sociale dans le cadre des transformations de la DGFIP

Sous cette longue formulation de présentation, ce protocole devant être signé le 1er avril 2022 entre le Secrétariat général et la DGFIP doit permettre un accompagnement des agents et agentes de la DGFIP concerné-es par des réorganisations les obligeant à muter et à déménager.

Cet accompagnement passe par un rappel de l'importance des services RH DGFIP et des délégations de l'Action sociale du SG, et de formaliser leurs rôles respectifs.

Mais il passe aussi par un dispositif spécifique d'accès à des prestations d'aide à la propriété et de prêts immobiliers proposés par l'ALPAF, même s'ils en ont déjà bénéficié et aux taux maximums, et de bénéficier d'une aide à la première installation normalement réservée aux agent.e.s du ministère nouvellement arrivé.e.s. ou suite à une promotion.

Déjà soumis lors du CNAS du 15 décembre 2021, la nouvelle présentation apporte 2 différences notables. La première est que la date d'effet rétroactif a été avancée du 1er septembre 2021 au 1er janvier 2021.

C'est mieux mais moins bien que ce que revendiquait **Solidaires Finances** : revenir au début de la phase du Nouveau Réseau de Proximité soit à 2019 a minima.

La seconde différence est le spectre des réformes pouvant donner droit à ce dispositif. Alors que seul le NRP était évoqué jusqu'à présent, la rédaction même du protocole est bien plus large en parlant de « transformations de la DGFIP », administration qui a l'habitude de cumuler les réformes. Suite à la demande d'éclaircissement et de confirmation que cela allait au-delà du seul NRP par **Solidaires Finances**, le SG et la DGFIP, par la voix de son représentant siégeant en séance, ont confirmé que ce dispositif trouverait à s'appliquer pour le NRP, la dé métropolisation et pour le futur.

La DGFIP organise bientôt un groupe de travail sur « l'accompagnement des personnels en mobilité géographique » ; les représentant-es de Solidaires Finances Publiques ne manqueront pas de revenir sur ce point.

Au-delà du protocole, beaucoup de questions concrètes n'ont pas eu de réponse, comme les périmètres de services et le nombre d'agent-es concerné-es par le NRP, les conditions de garde des enfants, etc.

Des bilans devront être faits régulièrement au niveau du CNAS et de la DGFIP.

.../... Sous le prétexte fallacieux de coller aux désirs et besoins des agentes et des agents sous le biais de questionnaires ou d'enquêtes orientés, le ministère se désengage en termes de moyens humains via la régionalisation du réseau des délégations et recherche toutes les économies possibles en personnels.

La gouvernance des opérateurs, telle qu'elle sera mise en place, se mène sans objectifs définis, ou en tout cas pas clairement définis envers les représentant·es du personnel et sans tenir compte de la représentativité issue des dernières élections professionnelles. A ce sujet, à la lecture des rapports d'activités des associations socio-culturelles que sont la Place des Arts, l'ATSCAF et le Club Sportif du Ministère des Finances, on s'étonne toujours de la volonté du Secrétariat général d'intégrer dans une faitière, des associations ne relevant pas du droit exclusif (c'est-à-dire réservées aux agent.e.s du MEFR et aux ayant-droits).

Concernant le CNAS d'aujourd'hui, le 1er point à l'ordre du jour ne pourra être traité puisque le document n'est pas fourni. Il s'agit de l'approbation du PV du CNAS du 5 janvier 2021... ce qui ne laisse il est vrai que plus d'un an pour le fournir...

Solidaires Finances interviendra sur les autres points de l'ordre du jour au cours des débats.

Enfin, alors que Bercy entend éloigner le plus possible l'Action sociale des personnels, **Solidaires Finances continuera à défendre une Action sociale de qualité pour toutes et tous, au plus proche des personnels et de leurs besoins.**

**L'action Sociale
n'est pas
un luxe,
elle est
une nécessité !**

Conditions de restauration des agent.e.s de la DGCCRF affecté.e.s en Directions Départementales Interministérielles

Énième abandon des personnels de Bercy en DDI, et énième conséquence néfaste pour ces personnels : la restauration.

Le Secrétariat général avait menti en affirmant fin 2021 que le transfert au ministère de l'Intérieur des crédits correspondait à la restauration en DDI ? Ce qui était présenté comme une mesure technique s'est révélé une nouvelle fois hautement politique, confirmant le désengagement de Bercy sur l'interministérialité et se traduisant par une perte de la qualité de l'Action sociale pour les collègues.

Les problèmes sont nombreux :

➤ **En matière de conventionnement** : de manière générale, toutes les conventions avec des restaurants inter-administratifs ou des restaurants administratifs pour les personnels CCRF des DDI ne sont pas signées. Or, ces personnels bénéficient de plein droit des subventions de Bercy, sans ce que cela soit traduit concrètement. Plusieurs exemples en département (comme le Jura ou les Landes) démontrent l'absence de signature d'un conventionnement ou de solution de restauration satisfaisante depuis plusieurs mois !

➤ **En matière de titres-restaurant** : leur suppression dans de nombreuses directions, par décision unilatérale des Secrétariats Généraux Communs Départementaux concernés, avait suscité la vive inquiétude des collègues.

Après de nombreuses remontées des collègues et des organisations syndicales, les commandes de titres-restaurant ont été maintenues dans l'ensemble des départements... En attendant de voir si les SGCD proposaient des solutions de restauration collective, et si ces solutions correspondaient bien aux modalités habituelles de conventionnement du MEFR, en termes d'éloignement entre les sites notamment.

A l'issue du CNAS du 31 mars, les titres-restaurant sont maintenus pour 12 sites : Aisne (02), Hautes-Alpes (05), Ardennes (08), Finistère (29), Gard (30), Haute-Loire (43), Manche (50), Morbihan (56, site de Lorient), Pas-de-Calais (62, sites d'Arras et Boulogne-sur-Mer), Pyrénées-Orientales (66) et Haute-Savoie (74).

Pour six autres sites, le Secrétariat général estime que les conventionnements proposés correspondent aux conventionnements « Finances » (conventionnements avec des restaurants traditionnels situés à moins de 1 km) et envisage de les accepter afin de mettre fin au versement des titres-restaurant à compter du 1er juin. Sont concernés La Corse-du-Sud (2A), la Haute-Corse (2B), la Meuse (55), la Savoie (73), l'Yonne (89) et le Territoire de Belfort (90).

Le Secrétariat général envisage toutefois de réévaluer le respect des critères « Finances » pour les conventionnements... Une réévaluation demandée tout de suite par **Solidaires Finances** concernant la Savoie, conformément à la motion adoptée à l'unanimité des agent.e.s CCRF de Savoie, hors encadrement, et remise au Secrétariat général en séance !

Pour **Solidaires Finances**, le principe est en effet celui de la restauration collective. Les conventionnements proposés en lieu et place des titres-restaurant sont le plus souvent faits avec des restaurants privés voire des boulangeries ou des traiteurs... Ce n'est pas ce que revendique **Solidaires Finances**. Le passage au ministère de l'Intérieur ne doit pas se traduire par une dégradation des prestations, les solutions doivent être satisfaisante pour les collègues.

Solidaires Finances demande que la volonté des collègues et leur connaissance des réalités locales soient prises en compte. **Solidaires Finances** demande également que les collègues dans les DDI soient informés des garanties dont ils et elles bénéficient en matière de restauration, notamment sur le plafond d'harmonisation tarifaire et les conditions pour les conventionnements. Il est plus que temps pour Bercy de faire preuve de transparence... et de montrer aux personnels dans l'interministérialité qu'ils sont bien rattachés à Bercy !

Le Secrétariat général reconnaît des loupés. **Là où il y avait des titres-restaurant, ils doivent être maintenus et là où il n'y a pas de solution de restauration satisfaisante, selon des critères à définir..., ils doivent être accordés.** Les différences de culture en matière d'Action sociale entre le MEFR et l'Intérieur sont importantes, notamment pour la restauration.

Les affirmations du Secrétariat général en séance ne sont pas suffisamment rassurantes.

Ainsi les fédérations des Finances ont rédigé et soumis à l'approbation du CNAS le vœu suivant :

« Le CNAS apporte son plein soutien aux collègues du MEFR soumis à l'interministérialité, et exige que le Secrétariat général mette tout en œuvre pour les faire pleinement bénéficier de l'Action sociale Finances. Les règles qui s'appliquent à ces collègues doivent être les mêmes que pour les autres agentes et agents du ministère, notamment pour le respect du plafond de l'harmonisation tarifaire et de l'accès aux titres-restaurant en matière de restauration, ou pour l'accès aux prestations des CDAS et notamment les arbres de Noël. »

Les actions locales

Mesures financières exceptionnelles

Un point a été fait suite aux annulations d'arbres de Noël 2021, parfois à la dernière minute. Le montant global des crédits perdus s'élève à 79 800 euros. Ainsi, un abondement de chaque crédit d'action sociale concerné a été fait pour 2022 et de nouvelles actions ont été décidées ou vont l'être en CDAS. Ces crédits seront pris sur la réserve constituée au niveau national.

Le deuxième point portait sur l'aide aux petites structures de restauration collective (APSRC). Il s'agit d'une aide versée par repas, en complément de la subvention interministérielle, pour les repas pris par les agent.e.s en activité ou en retraite dans les restaurants financiers qui servent en moyenne moins de 100 repas par jour. Cette aide est calculée en période normale sur l'activité de N-1.

Afin de compenser les effets de la crise sanitaire, les modalités exceptionnelles adoptées en 2021 seront gardées pour 2022, à savoir que le calcul sera basé sur l'année 2019 pour les associations en ayant déjà bénéficié de l'APSRC au cours des années précédentes. Par contre, pour les associations en ayant bénéficié à compter de 2021, la règle classique s'applique, donc la base de calcul se fera sur l'année N-1 soit 2021.

Actuellement, 150 structures sont concernées, pour un million d'euros en dotation globale. Des réflexions sur le barème ou encore l'impact du télétravail doivent être menées, notamment au cours de groupes de travail spécifiques restauration.

Modalités d'un nouvel appel à projets pour le Fonds d'Innovation Locale

Doté d'une enveloppe maximale de 100 000 euros, le FIL a été lancé en 2019 à titre expérimental pour permettre de financer ou cofinancer des prestations dites innovantes. 21 dossiers ont été retenus, sur des thématiques diverses comme l'aide aux aidants, l'aide aux parents d'adolescent.e.s, l'aide aux personnes en difficulté, les conseils pour une alimentation saine et équilibrée, la cohésion de groupe ainsi que des facilités pratiques telles que des cours pour apprendre à nager ou la mise à disposition de vélos électriques sur le lieu de travail.

Un point de bilan a été fait lors du CNAS du 15 décembre 2021 et la conclusion avait été faite de renouveler l'expérience, par un nouvel appel à projets lancé en 2022 avec une enveloppe budgétaire similaire mais dans des conditions renouvelées afin d'inclure la totalité des régions et de mieux associer l'ensemble des CDAS.

Le Secrétariat général propose ainsi un nouveau processus tant sur la préparation (avec un délai de réflexion plus long pour les équipes de CDAS chargées des propositions d'action) que sur la sélection des projets retenus (avec l'intégration des membres du CNAS au « comité de sélection »).

Il a été demandé aux délégué.e.s d'action sociale, dans le cadre de la note d'objectifs pour 2022, de travailler avec leur CDAS sur les propositions susceptibles d'être présentées.

Pour **Solidaires Finances**, qui avait demandé son renouvellement, l'expérience est intéressante. Néanmoins, la fédération s'interroge sur la pérennité de ces actions au sein des crédits d'action locale.

Questions diverses

➤ **Solidaires Finances** a soumis une problématique que risquent de connaître de nombreux parents de colons pour des séjours à l'étranger, à savoir les difficultés pour renouveler ou demander une carte nationale d'identité, ou un passeport pour leurs enfants. Les créneaux de réservation en mairie sont pris d'assaut et il faut souvent plusieurs mois pour obtenir un rendez-vous ne serait-ce que pour déposer la demande... Le risque réel est celui de désinscription de colons pour les séjours à l'étranger, à la dernière minute.

Le Secrétariat général va se rapprocher d'EPAF.

➤ Nous avons également rappelé au Secrétariat général son engagement, via l'ALPAF, de revoir le classement des zones de logement en vie chère pour les prestations d'aide au logement. Le Bassin Grenoblois avait été pris en exemple lors du CNAS du 15 décembre 2021 mais une véritable clarification doit être faite et l'étude est toujours en cours actuellement.

A suivre donc ...

Pour **Solidaires Finances**, l'action sociale est au coeur des besoins des agent.e.s de l'Etat, titulaires ou non, en activité ou à la retraite.

Elle doit répondre aux besoins sociaux en termes de logement, de restauration, de petite enfance, de loisirs et apporter une solution aux difficultés de toutes celles et de tous ceux confronté.e.s aux accidents et aléas de la vie.

Elle doit être porteuse de valeurs de solidarité, de partage, d'aide aux plus démunis.e.s et contribuer à améliorer les conditions de vie quotidienne des agent.e.s.

Ce n'est évidemment pas le choix de l'administration qui n'a de cesse depuis plusieurs années de la déstructurer, de la démanteler, pour mieux l'affaiblir. Ce que nous ne cessons de dénoncer et de combattre, ce que nous continuerons de faire pour et dans l'intérêt du plus grand nombre.

N'hésitez pas à vous rapprocher des représentant.e.s de Solidaires Finances qui siègent au CNAS :

Benoîte MAHIEU	01.44.64.64.20
Patricia BERNAUD	02.50.10.17.26
Anne BOUTET	01.44.19.55.51
Emmanuelle CATHELINAUD	01.44.64.64.49
Jean-Etienne CORALLINI	04.91.80.84.47
Nathalie FOURTEAU	05.61.26.59.00
Roland GIRERD	01.43.56.13.30
Anna KWASNIAK-PERRAULT	01.53.18.80.68
Ludovic PLOTON	04.76.39.39.93